

Règlement du TIJ

Art.1 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFbAd et plus précisément selon celles des Trophées Interrégionaux Jeunes. (http://gdb.ffbad.com/2016-2017/Src/GDB-04/GUI44_VS_TijReglement.pdf).

Art.2 : Tout participant doit être en règle avec sa fédération et en possession de sa licence.

Art.3 : En cas de forfait après le tirage au sort des tableaux, les droits d'engagement seront remboursés uniquement sur présentation d'un justificatif valable.

Art.4 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra prévenir la table de marque et obtenir l'autorisation du Juge Arbitre, sous peine d'être disqualifié.

Art.5 : Les joueurs ont strictement trois minutes dites « d'échauffement » entre l'appel de leur match et le début de celui-ci (test des volants compris). Tout joueur ne se présentant pas sur le terrain après le troisième appel du match pourra être disqualifié par le Juge Arbitre et ce à tous les niveaux de la compétition. Le temps minimum entre deux matchs est de 20 min.

Art.6 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFbAd est exigée.

Art.7 : Chaque joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Ce matériel ainsi que les effets vestimentaires devront se trouver dans les paniers mis à la disposition des joueurs au bord des terrains.

Art.8 : Seuls les joueurs et les coachs seront autorisés à accéder aux terrains, ainsi que les personnes habilitées (arbitres, scoreurs, organisateurs, ...).

Art.9 : Les volants sont à la charge des joueurs.

Art.10 : La compétition se déroulera en auto arbitrage, avec présence éventuelle d'un scoreur. Seuls les joueurs seront alors maîtres de l'évolution du score. En cas de litige, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre ou à un des arbitres présents qui tranchera.

Art.11 : Seul le représentant adulte d'un club ou d'une délégation est autorisé à poser une réclamation à la table de marque. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Art.12 : Les décisions du Juge Arbitre et des Juges Arbitres Adjointes désignés par le comité d'organisation et agréés par la fédération sont sans appel.

Art.13 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition, après accord du Juge Arbitre.

Art.14 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à des erreurs commises par des clubs lors de l'inscription (délais non respecté inclus). De même, il décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents, incidents.

Art.15 : Les participants au tournoi ainsi que leurs accompagnateurs s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement particulier.